

EXTRAIT DU REGISTRE  
des Délibérations du Conseil Municipal

DEPARTEMENT

de la commune de MONTREAL DU GERS

GERS

Du canton de MONTREAL DU GERS

NOMBRE DE MEMBRES

afférents qui ont pris  
au Conseil En exercice part à la  
Municipal Délibération

Séance du 15 décembre 2021

-----15-----15-----12-----

L'an deux mille vingt et un-----

et le 15 décembre

Date de  
convocation

à -----21-----heures-----00-----, le Conseil Municipal de cette  
commune, en séance ordinaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre  
prescrit par la loi, dans le lieu habituel

08/12/2021

de ses séances, sous la présidence de M. Gérard BEZERRA.

Date  
d'affichage

08/12/2021

Présents : M. BEZERRA Gérard, DESPAX Nelly, M. BETUING Serge, Mme FIN  
Thérèse, M. LANSMANT Sébastien, Mme CUZACQ Geneviève, M. LARRODE  
Eric, Mme PLOQUIN Cécile, Mme BOUZIGON Muriel, M. CHARLES Eric, Mme  
MONDIN-SEAILLES Christiane, M. CABANNES Pierre.

Excusés : M. LABEYRIE Nicolas, M. CASTAY Jean-Marc, Mme CARRERE  
Amandine.

Secrétaire de séance : M. LANSMANT Sébastien .

**Objet de la Délibération**

**Acquisition Maison de retraite**

M. le Maire informe le Conseil Municipal du courrier du Toit de Gascogne relatif à la cession de la  
Maison de retraite de Montréal du Gers.

Le Toit de Gascogne propose le prix de vente à 310 000 €, soit l'estimation des domaines, et  
présente deux propositions :

- Reprise du financement en cours auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations :  
Le financement restant est de 274 632,00 € auprès de la CDC, si la Commune de Montréal accepte  
le transfert du prêt elle se verra exonérée des indemnités et pénalités de remboursement par  
anticipation soit un montant de 20 204,91 € , sous réserve de l'acceptation de la CDC.

- Sans reprise du financement auprès de la CDC

La Commune de Montréal devra s'acquitter des indemnités et pénalités de remboursement par anticipation, ce qui représente un montant total de vente de 604 836,91 €.

Le Conseil Municipal,

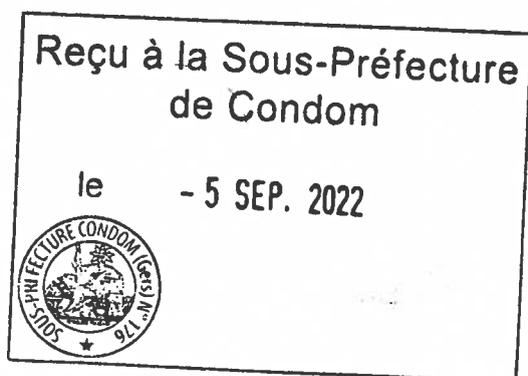
Ouï les explications de M. le Maire,

Accepte l'acquisition de la Maison de retraite auprès du Toit de Gascogne avec transfert du prêt sous réserve de l'accord de la CDC.

La présente délibération annule et remplace la précédente.

Délibération rendue exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture.

Fait à MONTREAL le 15 décembre 2021



**EXTRAIT DU REGISTRE  
des Délibérations du Conseil Municipal**

DEPARTEMENT

**de la commune de MONTREAL DU GERS**

GERS

**Du canton de MONTREAL DU GERS**

NOMBRE DE MEMBRES

afférents qui ont pris  
au Conseil En exercice part à la  
Municipal Délibération

Séance du 15 décembre 2021

-----15-----15-----12-----

L'an deux mille vingt et un-----

et le 15 décembre

Date de  
convocation

à -----21-----heures-----00-----, le Conseil Municipal de cette  
commune, en séance ordinaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre  
prescrit par la loi, dans le lieu habituel

08/12/2021

de ses séances, sous la présidence de M. Gérard BEZERRA.

Date  
d'affichage

08/12/2021

Présents : M. BEZERRA Gérard, DESPAX Nelly, M. BETUING Serge, Mme FIN  
Thérèse, M. LANSMANT Sébastien, Mme CUZACQ Geneviève, M. LARRODE  
Eric, Mme PLOQUIN Cécile, Mme BOUZIGON Muriel, M. CHARLES Eric, Mme  
MONDIN-SEAILLES Christiane, M. CABANNES Pierre.

Excusés : M. LABEYRIE Nicolas, M. CASTAY Jean-Marc, Mme CARRERE  
Amandine.

Secrétaire de séance : M. LANSMANT Sébastien .

**Objet de la Délibération**

**Acquisition Maison de retraite**

M. le Maire informe le Conseil Municipal du courrier du Toit de Gascogne relatif à la cession de la  
Maison de retraite de Montréal du Gers.

Le Toit de Gascogne propose le prix de vente à 310 000 €, soit l'estimation des domaines, et  
présente deux propositions :

- Reprise du financement en cours auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations :

Le financement restant est de 274 632,00 € auprès de la CDC, si la Commune de Montréal accepte  
le transfert du prêt elle se verra exonérée des indemnités et pénalités de remboursement par  
anticipation soit un montant de 20 204,91 € . sous réserve de l'acceptation de la CDC.

- Sans reprise du financement auprès de la CDC

La Commune de Montréal devra s'acquitter des indemnités et pénalités de remboursement par anticipation, ce qui représente un montant total de vente de 604 836,91 €.

Le Conseil Municipal,

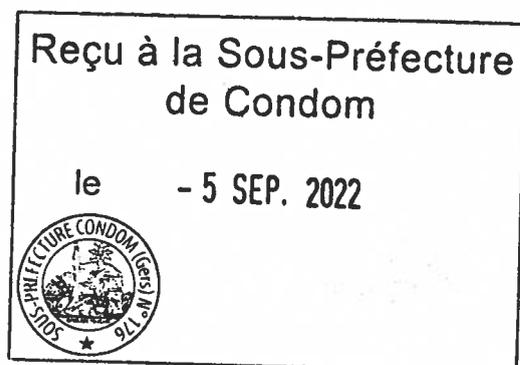
Ouï les explications de M. le Maire,

Accepte l'acquisition de la Maison de retraite auprès du Toit de Gascogne avec transfert du prêt sous réserve de l'accord de la CDC.

La présente délibération annule et remplace la précédente.

Délibération rendue exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture.

Fait à MONTREAL le 15 décembre 2021



Le Maire,

Gérard BEZERRA



2021-057

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
des Délibérations du Conseil Municipal**

DEPARTEMENT

**de la commune de MONTREAL DU GERS**

GERS

**Du canton de MONTREAL DU GERS**

NOMBRE DE MEMBRES

afférents	qui ont pris
au Conseil En exercice	part à la
Municipal	Délibération

Séance du 15 décembre 2021

-----15-----15-----12-----

L'an deux mille vingt et un-----

et le 15 décembre

Date de  
convocation

08/12/2021

à -----21-----heures-----00-----, le Conseil Municipal de cette commune, en séance ordinaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi. dans le lieu habituel

de ses séances, sous la présidence de M. Gérard BEZERRA.

Date  
d'affichage

08/12/2021

Présents : M. BEZERRA Gérard. DESPAX Nelly, M. BETUING Serge, Mme FIN Thérèse, M. LANSMANT Sébastien, Mme CUZACQ Geneviève, M. LARRODE Eric, Mme PLOQUIN Cécile, Mme BOUZIGON Muriel, M. CHARLES Eric, Mme MONDIN-SEAILLES Christiane, M. CABANNES Pierre.

Excusés : M. LABEYRIE Nicolas, M. CASTAY Jean-Marc, Mme CARRERE Amandine.

Secrétaire de séance : M. LANSMANT Sébastien .

**Objet de la Délibération**

**Acquisition Maison de retraite**

M. le Maire informe le Conseil Municipal du courrier du Toit de Gascogne relatif à la cession de la Maison de retraite de Montréal du Gers.

Le Toit de Gascogne propose le prix de vente à 310 000 €, soit l'estimation des domaines, et présente deux propositions :

- Reprise du financement en cours auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations :

Le financement restant est de 330 904 € auprès de la CDC, si la Commune de Montréal accepte le transfert du prêt elle se verra exonérée des indemnités et pénalités de remboursement par anticipation soit un montant de 27 226 € , sous réserve de l'acceptation de la CDC.

2021-057

- Sans reprise du financement auprès de la CDC

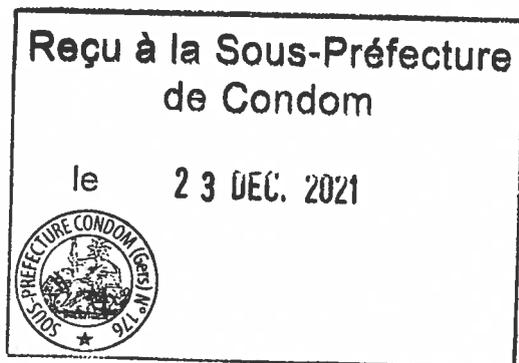
La Commune de Montréal devra s'acquitter des indemnités et pénalités de remboursement par anticipation, ce qui représente un montant total de vente de 668 130 €.

Le Conseil Municipal,

Oùï les explications de M. le Maire,

Accepte l'acquisition de la Maison de retraite auprès du Toit de Gascogne avec transfert du prêt sous réserve de l'accord de la CDC.

Fait à MONTREAL le 15 décembre 2021



Le Maire   
Gérard BEZERRA.